

17.1.2018

B8-0045/2018 }  
B8-0049/2018 }  
B8-0050/2018 }  
B8-0051/2018 }  
B8-0053/2018 } RC1/Am. 3

### **Amendement 3**

**Miguel Urbán Crespo, Dimitrios Papadimoulis, Stelios Kouloglou, Lola Sánchez Caldentey, Estefanía Torres Martínez, Tania González Peñas, Xabier Benito Ziluaga, Marie-Christine Vergiat**  
au nom du groupe GUE/NGL

### **Proposition de résolution commune**

**PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Fabio Massimo Castaldo, Ignazio Corrao, Piernicola Pedicini, Isabella Adinolfi, Rolandas Paksas**  
Nigéria

### **Proposition de résolution commune**

#### **Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution commune*

*Amendement*

*11 bis. souligne les plaintes dont font l'objet des entreprises européennes pour atteintes aux droits de l'homme, corruption internationale aggravée et dégradation de l'environnement, faits commis au Nigéria; condamne les attaques visant les communautés de la région Ogoni opposées à certains projets; demande aux institutions de l'Union d'œuvrer à la conclusion d'accords internationaux contraignants qui renforceront le respect des droits de l'homme, en particulier dans les entreprises établies dans l'Union et opérant dans des pays tiers, et les prie instamment de soutenir le traité contraignant que les Nations unies sont en train d'élaborer;*

Or. en

AM\1143641FR.docx

PE614.347v01-00 }  
PE614.351v01-00 }  
PE614.352v01-00 }  
PE614.353v01-00 }  
PE614.355v01-00 } RC1

17.1.2018

B8-0045/2018 }  
B8-0049/2018 }  
B8-0050/2018 }  
B8-0051/2018 }  
B8-0053/2018 } RC1/Am. 4

#### **Amendement 4**

**Miguel Urbán Crespo, Dimitrios Papadimoulis, Stelios Kouloglou, Lola Sánchez Caldentey, Estefanía Torres Martínez, Tania González Peñas, Xabier Benito Ziluaga, Marie-Christine Vergiat**  
au nom du groupe GUE/NGL

#### **Proposition de résolution commune**

**PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Fabio Massimo Castaldo, Ignazio Corrao, Piernicola Pedicini, Isabella Adinolfi, Rolandas Paksas**  
Nigéria

#### **Proposition de résolution commune**

##### **Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution commune*

*Amendement*

*15 bis. recommande que l'Union européenne et ses États membres facilitent l'accès à l'asile dans l'Union et garantissent les droits de l'homme de tous les migrants; condamne fermement toutes les politiques de réadmission, notamment celles qui concernent des pays tels que le Nigéria, dont la conséquence est que les personnes risquent leur vie et s'exposent à des mauvais traitements contraires à la convention de Genève; condamne le soutien financier de l'Union destiné aux politiques visant à externaliser les contrôles aux frontières sans changer la situation actuelle des populations indigentes dans les pays concernés; demande que les droits et un passage sûr des migrants et des personnes déplacées soient garantis; souligne également que l'aide au développement ne doit pas être subordonnée à des aspects relevant de la coopération en matière de migration tels que la gestion des frontières ou les*

AM\1143641FR.docx

PE614.347v01-00 }  
PE614.351v01-00 }  
PE614.352v01-00 }  
PE614.353v01-00 }  
PE614.355v01-00 } RC1

*accords de réadmission; rappelle les préoccupations exprimées au regard du recours de plus en plus fréquent aux fonds fiduciaires, parmi lesquelles le manque de transparence, l'absence de consultation et une appropriation insuffisante à l'échelon régional;*

Or. en

AM\1143641FR.docx

PE614.347v01-00 }  
PE614.351v01-00 }  
PE614.352v01-00 }  
PE614.353v01-00 }  
PE614.355v01-00 } RC1